de notre Commune, m'a Déclaré que Gilette mon regnal son Epouse En legitime mariage Etoit accouchée, Ce jour, Six heures du matin, Dans sa maison Section C: C: D'Elle Est accouru En Gondelin, D'un enfant femel qu'il m'a présenté Et auquel il a Donné les prénoms D'anne; et sur sa Déclaration que les Témoins m'ont assuré Veritable, j'ai rédigé le présent acte, sous mon Seing, le pere et les Témoins Cy Dessus Denommés, interpellés de signer ont Déclaré ne le savoir faire. les jour, mois et an que Dessus. Gaultier agent

Catherine Le Gibaut

aujourd'hui six prairial, an huit De la république française, neuf heures du matin, Devant moy jacques Gaultier agent et officier public De la Commune De Gondelin, Canton De plouagat Chatelaudren, Departement Des Côtes Du nord, a Comparu, a la maison Commune, le Citoyen françois, Le Gibaut marchand De gille, lequel assisté du Citoyen jacques Gaultier et De la Citoyenne Catherine Corbel, sa mere, personnes majeures de notre Commune, m'a Déclaré que marie agnone perrine mariée son Epouse En legitime mariage, Etoit accouchée, Ce jour, une heure après minuit Dans sa maison au bourg De Gondelin, D'un Enfant femel qu'il m'a présenté Et auquel il a Donné les prénoms De Catherine, et sur la Déclaration que les Témoins m'ont assuré Veritable, j'ai rédigé le présent acte Sous mon Seing, et celui De françois Le Gibaut pere Catherine Corbel mere gille De signer a Déclaré ne le savoir faire, les jour, mois et an que Dessus Gaultier agent

pierre Thomas

aujourd'hui six prairial, an huit De la république française, trois heures après midi, Devant moy jacques Gaultier agent et officier public De la Commune De Gondelin Canton De plouagat Chatelaudren, Departement Des Côtes Du nord, a Comparu a la maison Commune le Citoyen rolland Thomas, lequel assisté Du Citoyen jean Thomas et Du Citoyen pierre morvezen tous majeurs et Cultivateurs De notre Commune, m'a Déclaré que marie rogers son Epouse En legitime mariage, Etoit accouchée, Ce jour, Six heures du matin, Dans sa maison Section C: C: D'Elle Est sis Le roche En Gondelin, D'un Enfant femel qu'il m'a présenté et auquel il a Donné les prénoms De pierre; et sur sa Déclaration que les Témoins m'ont assuré Veritable, j'ai rédigé le présent acte, sous mon Seing, le pere et les Témoins Cy Dessus Denommés interpellés De signer ont Déclaré ne le savoir faire. les jour, mois et an que Dessus. Gaultier agent

anne jean

aujourd'hui six prairial, an huit De la république française, Trois heures après midi, Devant moy jacques Gaultier agent et officier public De la Commune De Gondelin, Canton De plouagat Chatelaudren, Departement Des Côtes Du nord

LE CONSEIL GÉNÉRAL CÔTES DU NORD 75 centimes

a Comparu a la maison Commune de Citoyen Etrie jean Cultivateur lequel assisté D'allain De rolland D. M. Cultivateur et Dame jean sa Soeur, personnes majeures De Cette Commune, m'a Déclaré que marie jeanne De rolland son Epouse En legitime mariage, Etoit accouchée, Ce jour, quatre heures du matin, Dans sa maison Section C B D Dite D'Etis la roche En Gondelin, D'un Enfant femel qu'il m'a présenté Et auquel il a Donné les prénoms Brenne; et sur sa Declaration que les Témoins m'ont assuré Veritable, j'ai rédigé le présent acte Sous mon Seing, le pere et les Témoins Cy Dessus Denommés ont Declaré ne savoir Signer De interpelles. les jour, mois et an que Dessus Gaultier agent

marie guehel

aujourd'hui onze prairial, an huit De la république française, Deux heures après midi, Devant moy jacques Gaultier agent et officier public De la Commune De Gondelin, Canton De plouagat Chatelaudren, Departement Des Côtes Du nord, a Comparu, a la maison Commune le Citoyen laurent guehel, lequel assisté Du Citoyen jean guehel pere et marie Lerone, personnes majeures et Cultivateurs De notre Commune, m'a Déclaré que jeanne sa Epouse En legitime mariage, Etoit accouchée, Ce jour, neuf heures du matin, Dans sa maison Section C B D Dite D'Etis la roche, D'un Enfant femel qu'il m'a présenté et auquel il a Donné les prénoms De marie; et sur sa Declaration que les Témoins m'ont assuré Veritable, j'ai rédigé le présent acte, sous mon Seing, laurent guehel pere et les Deux Témoins Cy Dessus Denommés, interpellés de signer ont Déclaré ne le savoir faire, les jour, mois et an que Dessus Gaultier agent

Guillaume Le Corbrion

aujourd'hui treize prairial, an huit De la république française, Deux heures après midi, Devant moy jacques Gaultier agent et officier public De la Commune De Gondelin, Canton De plouagat Chatelaudren, Departement Des Côtes Du nord, a Comparu a la maison Commune, le Citoyen pierre Le Corbrion, Cultivateur, lequel assisté De Guillaume Le Corbrion et jeanne Le Saux, personnes majeures et Cultivateurs De notre Commune, m'a Déclaré que Elisabeth morvezen son Epouse En legitime mariage, Etoit accouchée Ce jour, deux heures du matin, Dans sa maison, section C: C: D'Elle Est sis en Gondelin, D'un Enfant male qu'il m'a présenté et auquel il a Donné les prénoms De Guillaume, et sur sa Declaration que les Témoins m'ont assuré Veritable, j'ai rédigé le présent acte, sous mon Seing, le pere et les Témoins Cy Dessus Denommés, interpellés De signer ont Declaré ne le savoir faire. les jour, mois et an que Dessus. Gaultier agent

anne Guenonnaret

aujourd'hui treize prairial, an huit De la république française, quatre heures après midi, Devant moy jacques Gaultier agent et officier public De la Commune De Gondelin, Canton De plouagat Chatelaudren, Departement Des Côtes Du nord, a Comparu, a la maison Commune, le Citoyen rolland Guenonnaret Cultivateur, lequel assisté Du Citoyen jan Domalin D'anne le page personnes majeures et Cultivateurs De notre Commune, m'a Déclaré que Elisabeth Harscoet son Epouse En

Propriété du Conseil général des Côtes-d'Armor. Reproduction strictement réservée à l'usage privé du copiste et non destinée à une utilisation collective. Pour tout autre usage, contacter le Conseil général des Côtes-d'Armor.